

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2022-19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	21

Date de la convocation :	le 17 juin 2022
Date d'affichage :	le 28 juin 2022

Séance du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Khristine FOYART, Nadine SANTUNE, Messieurs Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPZYNSKI, Gérard DELANEF, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Hervé LE DROUMAGUET, Thomas LESUEUR, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU,

Pouvoirs : Madame Annick DECAMP donne pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA, Madame Sophie MERCIER donne pouvoir à Madame Khristine FOYART.

Absents représentés : Monsieur Florent MAZIÈRES représenté par Monsieur Thomas LESUEUR, Madame Corinne TROUVAIN représentée par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Didier BÉRANGER représenté par Monsieur Gérard DELANEF, Monsieur Éric ROUGEAUX représenté par Monsieur Laurent MAROT.

Absents non représentés : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Alain FOURNIER, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Rapport de gestion de la SEML Oise Énergies Renouvelables 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-5,

Considérant qu'aux termes de l'article L 1524-5 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires d'une société d'économie mixte se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an,

Considérant que le rapport de gestion a été communiqué aux membres de l'assemblée délibérante et qu'il est dès lors soumis à son examen,

Sur le rapport de présentation préalable,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2021 de la Société d'Économie Mixte Locale Oise Énergies Renouvelables.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

